

## QUE DEVIENT L'ANCIEN CENTRE DE LOISIRS LATOURNERIE ?

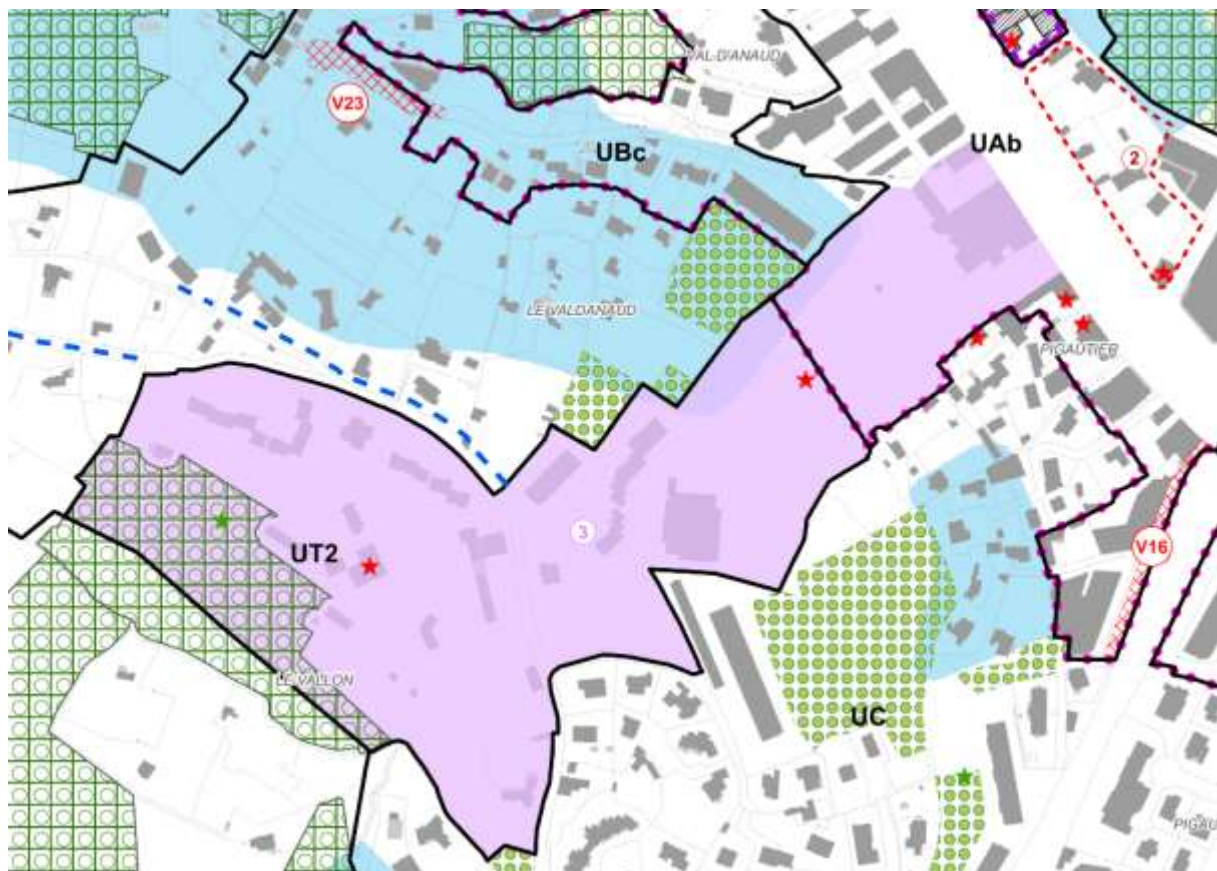
### *Bref état des lieux au printemps 2026*

Dans le Plan Local d'Urbanisme de 2018, modifié en 2022, les 2 parcelles, constituant l'ancien Centre de loisirs couvrant 6 hectares de part et d'autre de la Corniche des Serre de la Madone en descendant jusqu'au Borrigo (avenue Cernuschi), étaient couvertes d'un voile mauve désignant un « secteur de projet ».

La plus grande partie était classée en zone UT (urbaine touristique) contenant tous les équipements sportifs (tennis et piscines) et les bâtiments d'hébergement de l'ancien Centre de loisirs.

Au centre de la parcelle au Sud-Ouest, l'étoile rouge signale l'ancienne bâtisse des Cernuschi avec son observatoire et celle plus proche du Borrigo au Nord-Est indique les lacets « ouvrages d'art » contenant un système complet d'évacuation des pluviâles et de recueil des eaux souterraines (barmes).

La partie basse longeant le Borrigo et incluant 3 lacets, est classée en zone UAb : zone urbaine pour des logements mais aussi des commerces et des bureaux.

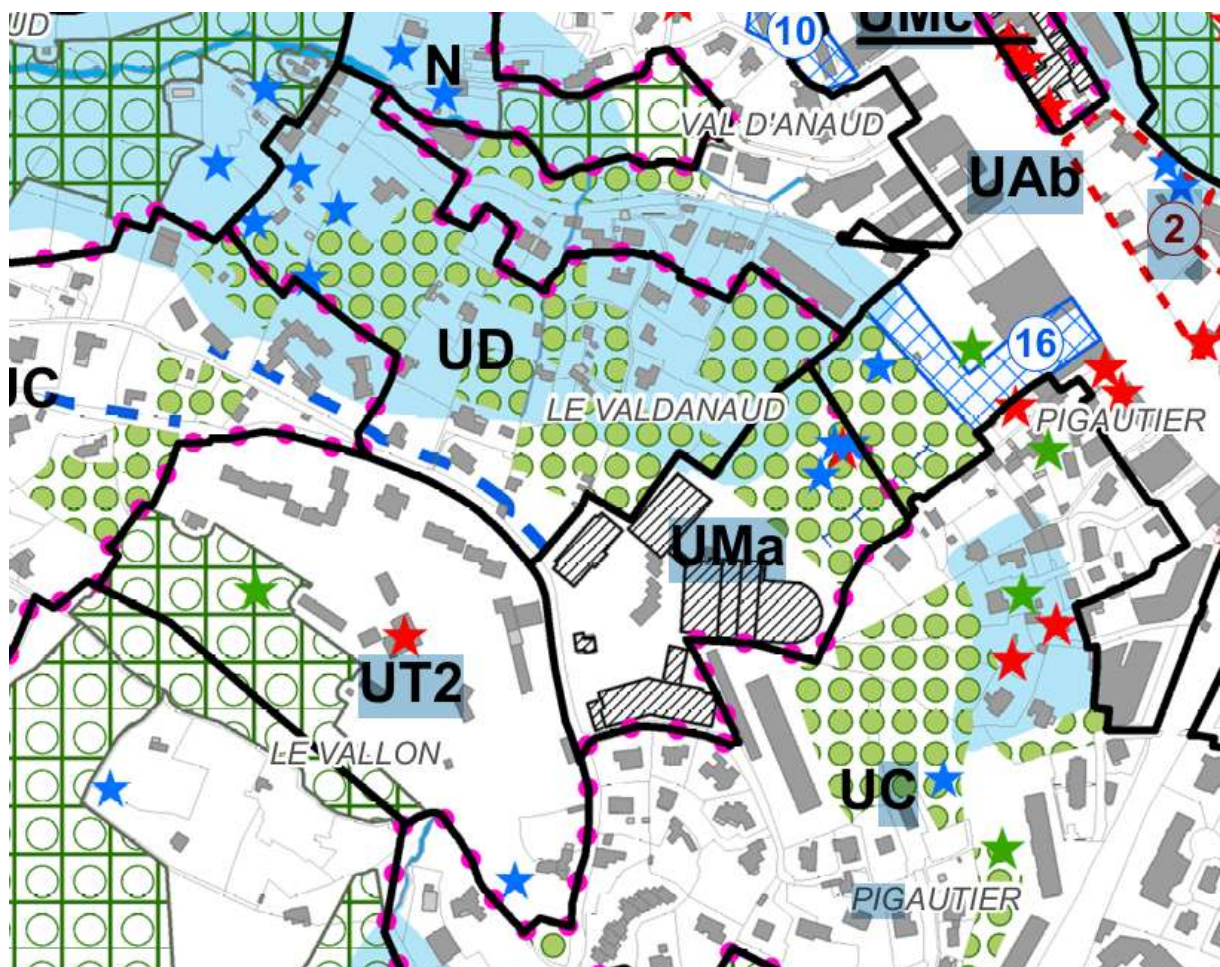


Dans le Plan Local d'Urbanisme révisé le 11 novembre 2025, les 2 parcelles font l'objet d'un découpage en 3, correspondant à des vocations nouvelles.

La parcelle au Sud-Ouest du « balcon » des Serres de la Madone reste classée en zone UT (urbaine touristique) mais le règlement d'urbanisme ouvre la possibilité de transformer une partie minoritaire des bâtiments d'hébergement en logements.

La parcelle au Nord-Est de l'autre côté de la corniche, qui abrite un vaste immeuble avec des chambres, des bungalows et l'ancien hall de réception-restaurant, devient une « unité à plan de masse » (UMa), à vocation principale d'habitation. La constructibilité augmente fortement puisque, en plus des volumes existants pouvant être transformés en logements, 2 nouvelles surfaces actuellement non bâties sont identifiées. Elles correspondent à la grande terrasse panoramique en demi-cercle jouxtant l'ancien hall de réception-restaurant et au vaste parking en plein-air. Elles peuvent accueillir respectivement des bâtiments de R+2/R+3 et R+3/R+4. Contrairement à la plupart des autres zones urbaines de la commune, hors zone pavillonnaire, l'unité UMa n'est pas soumise à l'obligation de mixité sociale.

Les lacets sont maintenant identifiés comme des Espaces Verts Protégés et la partie la plus basse, proche du Borrigo, comme un Espace Réservé pour la Mixité Sociale (différents types de logements : très sociaux, sociaux, intermédiaires) portant le n°16.



En pratique, on peut s'interroger sur la vraisemblance de la vocation touristique maintenue pour la parcelle en UT, au vu de l'état de délabrement des équipements, laissés à l'abandon depuis 8 ans. La comparaison entre les photos de 2018 consultables sur le site Internet (<https://latournerie.hotelmenton.net/fr/>), encore actif, et la vue aérienne de 2026 sur Google Maps vaut mieux qu'un long discours.

*Les piscines :*



*Les aires de jeux et la serre de culture*

